

Le point sur . . .

Des partenariats au service de la VAE

par **Hélène Morvan-Gicquel**,
bureau de la formation continue des adultes,
direction générale de l'enseignement scolaire

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) créée en 2002 a modifié totalement le paysage de la certification. Ce dispositif a progressivement trouvé sa place dans le champ de la formation continue et de la construction de trajectoires professionnelles pour les salariés.

La démarche VAE reconnaît que l'expérience professionnelle est formatrice, elle vise à certifier les compétences acquises par l'expérience.

— Pourquoi un partenariat Education nationale/ entreprises dans un dispositif de VAE?

Pour l'Education nationale, la possibilité d'obtenir un diplôme par la validation des acquis de l'expérience est une voie qu'elle entend faciliter. Des moyens sont mis en œuvre, et dans chaque académie existe un dispositif de validation des acquis.

Les diplômes professionnels de l'Education nationale sont régulièrement revus et adaptés pour répondre aux besoins de qualification des salariés et des entreprises qui les emploient. Les référentiels de certification prennent en compte les évolutions professionnelles et deviennent plus lisibles, articulant savoirs, savoir faire, compétences transversales et capacité à s'adapter, facilitant ainsi l'obtention du diplôme dans le cadre de la VAE.

L'accompagnement des candidats est une prestation qui n'est pas obligatoire, mais qui est mise sur le marché. Son intérêt dans la réussite du parcours et l'obtention du diplôme par la VAE, n'est plus aujourd'hui à démontrer.

— Pour les entreprises, la VAE est devenue un formidable outil de gestion des ressources humaines, de gestion des emplois et des compétences.

Les entreprises qui décident d'accompagner leurs salariés en tirent avec eux des bénéfices.

Les salariés sont davantage prêts aux changements, à la mobilité, ils sont demandeurs d'évolution professionnelle.

La VAE est aussi un outil dans la sécurisation des parcours.

Les entreprises savent aussi que la réussite des candidats est largement facilitée lorsqu'ils sont accompagnés dans cette démarche. En effet, le travail de recherche et de mise en évidence des preuves, considéré comme formatif et générateur de compétences nécessite l'utilisation d'une méthodologie et la réalisation d'un travail de la part du candidat, qui ne vont pas de soi.

Pour toutes ces raisons, le réseau des GRETA qui travaille avec les Dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (DAVA) est de plus en plus sollicité par des groupes et des entreprises de dimension nationale et internationale pour mettre en place l'accompagnement de leurs salariés à la VAE. Les équipes de l'Education nationale qui réalisent cet accompagnement ont une habilitation rectorale, gage de qualité pour les partenaires.

— Quelles sont les conditions de réussite de ce partenariat ?

Les grandes lignes de ce partenariat sont rédigées en commun dans le cadre d'un accord cadre signé par le ministère de l'éducation nationale et l'entreprise ou le groupe concerné. Cette signature met en évidence l'importance accordée au dispositif et l'implication des acteurs. Parmi les entreprises qui ont signé des conventions avec le ministère en matière de VAE nous pouvons citer : ATAC, AUCHAN, DANONE, GDF SUEZ/AGEFOS PME...

Un cahier des charges décrit le processus spécifique à mettre en œuvre. Un certain nombre de conditions de réussite ont été définies :

Le point sur...

- clarifier les enjeux pour l'entreprise ;
- établir un plan de communication interne de l'amont à l'aval de l'opération, en direction des personnels et des partenaires sociaux ;
- recueillir l'adhésion et le consentement des publics concernés ;
- mettre en place un dispositif d'accompagnement individualisé pour les candidats ;
- prévoir un dispositif post-VAE quand une partie du diplôme reste à acquérir.

Le souci de bien informer, de communiquer dans l'entreprise est essentiel pour réussir.

Dans chaque situation, les procédures sont adaptées à l'entreprise, à ses besoins, à sa culture.

On peut citer les étapes-clés d'un projet d'accompagnement à la VAE :

- co-animation des réunions d'information en direction des différentes catégories d'acteurs (hiérarchie, management de proximité, candidats...);
- formation des référents internes qui pourront aider le candidat ;
- expérimentation sur un ou deux sites, évaluation et adaptation ;
- déploiement du projet ;
- coordination régulière du projet, mise en place de comités de pilotage.

Le réseau des GRETA est bien connu des professionnels RH, son déploiement sur le territoire et sa capacité à intervenir dans les différents champs de la formation, de l'ingénierie et de la VAE facilitent la mise en place de dispositifs complexes associés à la VAE.